

## *Les cours d'eau wallons respectés et préservés grâce aux contrats de rivière*

[www.rtb.be](http://www.rtb.be), le 09 février 2020



La Wallonie possède une relation toute particulière avec l'eau, une de ses richesses les plus précieuses.

Pour respecter et préserver nos cours d'eau, les autorités ont créé les contrats de rivières.

Lancés depuis 1993, les contrats de rivière sont des structures de gestion participative qui ont pour objectif de faire collaborer tous les acteurs d'un même sous-bassin hydrographique, tous les usagers d'un même cours d'eau, qu'ils soient issus des sphères politique, administrative, économique, associative ou scientifique. L'objectif : définir ensemble via une plate-forme nommée "le comité de rivière", un programme d'actions pour restaurer, protéger et valoriser la qualité des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin, mais aussi pour concilier leurs multiples fonctions et usages. Sans oublier d'assurer l'information et la sensibilisation du grand public, des pouvoirs publics et des acteurs du secteur de l'eau à la gestion intégrée des ressources en eau, notamment par le biais d'événements, de publications, de contact avec la presse...

Plus précisément, les domaines abordés par le Contrat de Rivière couvrent de nombreux aspects liés de près ou de loin au cours d'eau, à ses abords et aux ressources en eau du bassin

- *La qualité des eaux de surface et des eaux souterraines ;*
- *Les risques liés aux inondations et la gestion quantitative ;*
- *La restauration des cours d'eau et la gestion concertée ;*
- *L'aménagement du territoire dans la vallée ;*
- *La conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques ;*

- *La gestion des paysages ;*
- *Les activités économiques en rapport avec l'eau ;*
- *L'agriculture et la forêt ;*
- *Le tourisme et les loisirs ;*
- *Le transport fluvial ;*
- *La gestion des déchets ;*
- *L'information et la sensibilisation du public ;*
- *Les activités pédagogiques sur le thème de l'eau ;*

*Le tourisme fluvial entre-autre fait partie des domaines abordés dans les contrats de rivière*

*Les Contrats de rivière sont financés par le Service Public de Wallonie et par les communes et provinces qui y sont associées. Les subsides totaux s'élèvent à environ 3.200.000 euros par an pour l'ensemble des Contrats de rivière wallons.*

*En mars 2017, les contrats de rivière étaient au nombre de 14 en Wallonie. Sur les 262 communes wallonnes, 236 (88 % du territoire) étaient partenaires d'un contrat de rivière.*

*Près de 11.300 kms de cours d'eau ont été inventoriés grâce aux contrats de rivière © Tous droits réservés*

*Pour plus d'infos : [http://environnement.wallonie.be/contrat\\_riviere/](http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/)*